

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

MUNICIPALITÉ LOCALE DU CANTON D'ORFORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 539

**DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS ET TROTTOIRS MUNICIPAUX
PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE**

- CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus aux municipalités et les obligations leur étant imposées par le *Code municipal*;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité assure l'entretien des chemins pendant la période hivernale en vertu de son règlement numéro 75A, rédigé en anglais et adopté au début du siècle;
- CONSIDÉRANT QU' il serait nécessaire d'actualiser ce règlement afin de le rendre conforme à la réalité quotidienne;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aussi assurer l'entretien du trottoir dont la construction a été décrétée par le règlement numéro 531;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Palme Roy-MacHabée, lors d'une session ordinaire tenue le 2 décembre 1996, où une dispense de lecture fut accordée;
- CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;
- PROPOSÉ PAR : Palme Roy-MacHabée

IL EST STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 539 :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ENTRETIEN

Pendant l'hiver, afin de permettre, d'une part, la circulation des véhicules automobiles sur les chemins municipaux, et d'autre part, le passage des piétons sur les trottoirs municipaux, le service de déneigement et d'épandage d'abrasifs est établi.

La neige est déposée sur les terrains privés en bordure des chemins et trottoirs municipaux. À cet égard, les précautions suivantes doivent être prises pour éviter les dommages aux personnes et aux propriétés :

- i) éviter de rendre inaccessible toute propriété privée, notamment en ne déposant pas la neige dans l'entrée de cette propriété;
- ii) éviter de déposer la neige sur les aménagements paysagers ou autres d'une propriété.

La liste des chemins et des trottoirs municipaux, ou déclarés municipaux par règlement, est jointe au présent règlement en annexe «A» pour en faire partie intégrante

ARTICLE 3 : FRAIS

Le coût du déneigement et de l'épandage d'abrasifs est défrayé à même la taxe foncière générale, déterminée annuellement par règlement du conseil municipal.

ARTICLE 4 : ABROGATION

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 75-A.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement numéro 539

- . Avis de motion donné le 2 décembre 1996
- . Adoption du règlement le 16 décembre 1996 (Résolution numéro 369-12-96)
- . Avis de publication affiché le 18 décembre 1996

Règlement numéro 565

- . Avis de motion donné le 20 mai 1997
- . Adoption du règlement le 7 juillet 1997 (Résolution numéro 299-07-97)
- . Avis de publication affiché le 8 juillet 1997

Règlement numéro 577

- . Avis de motion donné le 8 septembre 1997
- . Adoption du règlement le 15 septembre 1997 (Résolution numéro 357-09-97)
- . Avis de publication affiché le 9 octobre 1997

Règlement numéro 636

- . Avis de motion donné le 21 février 2000
- . Adoption du règlement le 6 mars 2000 (Résolution numéro 99-03-2000)
- . Avis de publication affiché le 7 mars 2000

Règlement numéro 679

- . Avis de motion donné le 1^{er} octobre 2001
- . Adoption du règlement le 19 novembre 2001 (Résolution numéro 364-11-2001)
- . Avis de publication affiché le 21 novembre 2001

Règlement numéro 681

- . Avis de motion donné le 5 novembre 2001
- . Adoption du règlement le 19 novembre 2001 (Résolution numéro 366-11-2001)
- . Avis de publication affiché le 12 décembre 2001

Règlement numéro 695

- . Avis de motion donné le 6 mai 2002
- . Adoption du règlement le 21 mai 2002 (Résolution numéro 182-05-2002)
- . Avis de publication affiché le 24 mai 2002

Règlement numéro 740

- . Avis de motion donné le 1^{er} décembre 2003
- . Adoption du règlement le 15 décembre 2003 (Résolution numéro 440-12-2003)
- . Avis de publication affiché le 19 décembre 2003

Règlement numéro 741

- . Avis de motion donné le 1^{er} décembre 2003
- . Adoption du règlement le 15 décembre 2003 (Résolution numéro 441-12-2003)
- . Avis de publication affiché le 19 décembre 2003

Règlement numéro 742

- . Avis de motion donné le 1^{er} décembre 2003
- . Adoption du règlement le 15 décembre 2003 (Résolution numéro 442-12-2003)
- . Avis de publication affiché le 19 décembre 2003

Règlement numéro 770

- . Avis de motion donné le 1^{er} novembre 2004
- . Adoption du règlement le 15 novembre 2004 (Résolution numéro 372-11-2004)
- . Avis de publication affiché le 19 novembre 2004

Règlement numéro 791

- . Avis de motion donné le 19 septembre 2005
- . Adoption du règlement le 3 octobre 2005 (Résolution numéro 359-10-2005)
- . Avis de publication affiché le 7 octobre 2005

Règlement numéro 803

- . Avis de motion donné le 3 juillet 2006
- . Adoption du règlement le 7 août 2006 (Résolution numéro 239-08-2006)
- . Avis de publication affiché le 11 août 2006

Règlement numéro 811

- . Avis de motion donné le 6 novembre 2006
- . Adoption du règlement le 4 décembre 2006 (Résolution numéro 249-12-2006)
- . Avis de publication affiché le 8 décembre 2006

Date de mise à jour 9 décembre 2006

RÈGLEMENT NUMÉRO 539

ANNEXE «A»

Liste des chemins et des trottoirs municipaux, ou déclarés municipaux.

CHEMINS

Abénakis, ch. des
Adamo, montée
Alizé, rue de l'
Aquilon, rue de l'
Arcade, rue de l'
Archambault, ch.
Ardoise, ch. de l'
Arlequin, rue de l'
Auberge, av. de l'
Aubier, rue de l'
Aulnes, rue des
Beauregard, place
Belette, ch. de la
Bellevue, rue
Bice, ch.
Blaireau, ch. du
Blizzard, rue du
Bombardier, ch.
Bonnaly, ch.
Boréal, rue du
Bouleaux, rue des
Bourgeon, rue du
Bouton-d'Or, rue du
Brise, rue de la
Bruants, rue des
Brunelle, ch.
Bûcherons, ch. des
Calcaire, ch. du
Cardinaux, rue des
Carex, ch. du
Castor, ch. du

Cédraie, ch. de la
Cèdres, rue des
Cerisiers, av. des
Chaîne-des-Lacs, ch. de la
Chanterelles, rue des
Chênes, rue des
Chevreuil, ch. du
Chinook, rue du
Colline, ch. de la
Colvert, rue du
Concession, ch. de la
Contour, rue du
Cormiers, rue des
Courtemanche, ch.
Coyote, ch. du
Croisée, rue de la
Curé, ch. du
Daigle, ch.
David, rue
Dépôt, ch.
Ducharme, rue
Dugré, ch.
Dulude, ch.
Écorce, rue de l'
Épervière, rue de l'
Épinettes, rue des
Érables, av. des
Érablière, rue de l'
Escapade, rue de l'
Fleur-de-Mai, rue de la
Fortin, ch.

Foulée, rue de la
Frênes, rue des
Furet, rue du
Garde, ch. de la
Geais-Bleus, rue des
Giboulée, impasse de la
Goudrelle, rue de la
Grande-Coulée, rue de la
Grande-Ligne, ch. de la
Grande-Ourse, rue de la
Guillotte, ch.
Haut-Site, ch. du
Havre, montée du
Hérisson, ch. du
Héron, rue du
Hêtres, rue des
Huard, rue du
Iris, ch. de l'
Jardins, av. des
Joncs, ch. des
Jouvence, ch. de
J.-T.-Charland, ch.
Lac-à-la-Truite, ch. du
Lac-Bowker, ch. du
Lac-Brompton, ch. du
Lac-des-Français, ch. du
Littorelles, ch. des
Loutre, ch. de la
Lucioles, ch. des
Lynx, ch. du
Marais, ch. du
Marguerite, rue de la
Marilou, ch.
Marmotte, ch. de la
Marronniers, rue des
Mélèzes, rue des
Merisiers, rue des
Merles, rue des
Mistral, rue du
Montagnac, rue du
Montagne, ch. de la
Morin, ch.
Morissette, ch.
Muguet, rue du
Nénuphars, ch. des
Nicole, ch.

Noisetiers, rue des
Noroît, rue du
Noyers, rue des
Ondatra, ch. de l'
Orioles, rue des
Orion, impasse d'
Ormes, rue des
Ostryers, rue des
Panache, rue du
Parulines, rue des
Pékan, ch. du
Petite-Coulée, rue de la
Petite-Ourse, rue de la
Peupliers, rue des
Phaneuf, ch.
Phyllade, ch. de la
Pins, rue des
Pionniers, ch. des
Plante, ch.
Plateau, ch. du
Pluviers, rue des
Pointe, ch. de la
Pommiers, rue des
Pruches, rue des
Quatre-Temps, rue des
Quatre-Vents, rue des
Quenouilles, ch. des
Rafale, impasse de la
Raton-Laveur, ch. du
Renard, ch. du
Renaud, ch.
Réserve, rue de la
Rive, ch. de la
Rochers-Boisés, rue des
Roitelet, rue du
Roselins, impasse des
Ruisseau-Castle, rue du
Saint-Michel, rue
Sapins, rue des
Sarcelle, rue de la
Saules, rue des
Savoyanne, rue de la
Sève, rue de la
Simard, ch.
Simoneau, ch.
Sirocco, place du

Sirocco, rue du
Sittelles, rue des
Souchet, rue du
Sucrierie, ch. de la
Suroît, rue du
Tamia, ch. du
Tangaras, rue des
Terrasse, rue de la
Thibault, ch.

Tilleuls, rue des
Tourbillon, impasse du
Tourterelles, rue des
Trèfle, rue du
Treizième Rang
Trembles, rue des
Villas, av. des
Virée, rue de la
Vison, ch. du
Zéphyr, rue du

TROTTOIRS

Trottoir dans le secteur Cherry-River, plus précisément, en bordure de la route 141, partant du pont enjambant la branche est de la rivière aux Cerises jusqu'à l'entrée de l'Hôtel Chéribourg inc.

Mod., 1997, R. 565, a. 3; Mod., 1997, R. 577, a. 4; Mod., 2000, R. 636, a. 4; Mod., 2001, R. 679, a. 7; Mod., 2001, R. 681, a. 6; Mod., 2002, R. 695, a. 5; Mod., 2004, R. 740, a. 5; Mod., 2003, R. 741, a. 5; Mod., 2003, R. 742, a. 5; Mod., 2004, R. 770, a. 5; Mod., 2005, R. 791, a. 8; Mod., 2006, R. 803, a. 5; Mod., 2006, R. 811, a. 7;